

2025



## 1<sup>ER</sup> BILAN

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce document constitue le 1<sup>er</sup> bilan de la mise en œuvre du PLPDMA de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance qui a été approuvé le 25 juin 2024.

Il se base sur des données et réalisation de l'année 2024 et ne constitue pas en ce sens la reprise d'une année complète de mise en œuvre du programme. Ce choix a été pris dans un souci de cohérence avec les données du rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de gestion des déchets, établit annuellement, et qui expose l'ensemble des analyses quantitatives et qualitatives du service. Le suivi des tonnages dont il est question dans ce bilan, est donc repris du RPQS 2024 adopté le 3 juin 2025 par le conseil communautaire.

SEPTEMBRE 2025

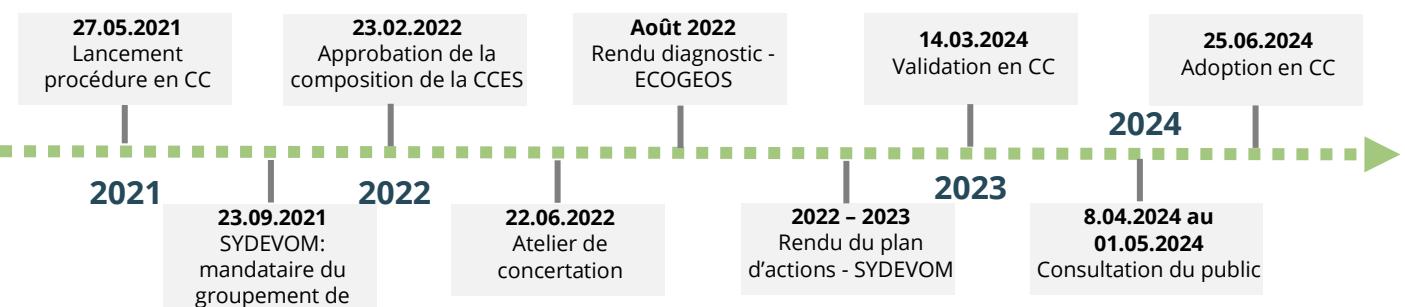
# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CONTEXTE.....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.    HISTORIQUE.....  | 3         |
| 2.    SUIVRE ET EVALUER LE PLPDMA .....                              | 3         |
| 3.    OBJECTIFS ET PERIMETRE.....                                    | 4         |
| Périmètre.....   | 4         |
| Objectifs.....   | 4         |
| Prospectives d'évolution établies lors du diagnostic .....           | 4         |
| <b>ATTEINTE DES OBJECTIFS.....</b>                                   | <b>6</b>  |
| 4.    ÉVALUATION DES TONNAGES DE DMA .....                           | 6         |
| 5.    ÉVALUATION DES ACTIONS .....                                   | 7         |
| Axe 1 : Informer et sensibiliser les usagers et les entreprises..... | 7         |
| Axe 2 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets.....               | 9         |
| Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits .....                 | 12        |
| Axe 4 : Réduire le gaspillage alimentaire.....                       | 12        |
| Axe 5 : Être éco-responsable .....                                   | 12        |
| Axe 6 : Utiliser les instruments économiques .....                   | 13        |
| Axe 7 : Mieux gérer les déchets sur le territoire .....              | 13        |
| <b>PERSPECTIVES 2025.....</b>  | <b>14</b> |

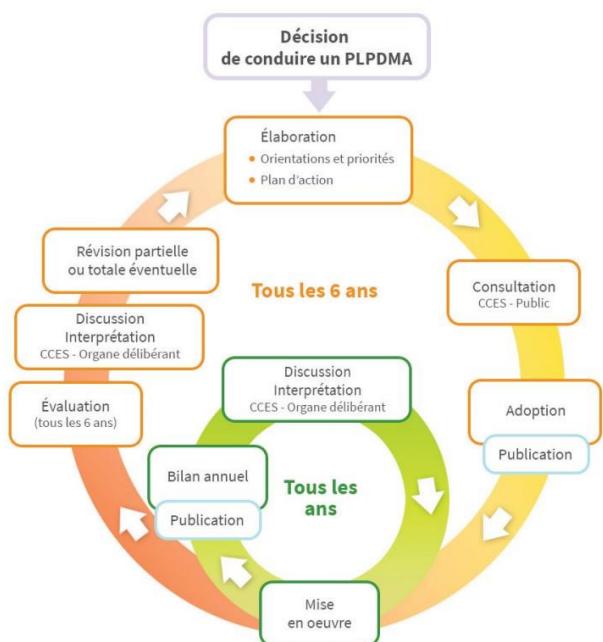
# CONTEXTE

## 1. HISTORIQUE

L'élaboration du PLPDMA a été initiée en 2021 et s'est articulée autour des grandes étapes suivantes jusqu'à son approbation en juin 2024 :



## 2. SUIVRE ET EVALUER LE PLPDMA



Les modalités d'élaboration et de révision des PLPDMA sont réglementées. De même, le bilan annuel est obligatoire et doit être dressé, puis présenté en CCES et à l'organe délibérant de la communauté de communes.

### Enjeux

- Vérifier l'atteinte des objectifs fixés (en particulier les objectifs de réduction des DMA).
- Ajuster le plan d'actions pour l'année suivante, et le programme dans son ensemble si nécessaire.
- Actualiser le diagnostic.
- Disposer de données quantitatives et qualitatives pour communiquer sur les résultats et bénéfices pour le territoire.

### 3. OBJECTIFS ET PERIMETRE

#### ► Périmètre

Les objectifs du PLPDMA portent uniquement sur les déchets ménagers et sur les déchets assimilés (déchets de petites entreprises ou d'administrations, collectés en même temps que les déchets ménagers).

#### Définitions

**Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.

**Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** : elles sont constituées des OMR et des déchets collectés sélectivement.

**Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : OMR + collectes sélectives + déchets de déchèterie, soit la totalité des déchets.

#### ► Objectifs

L'objectif du PLPDMA est de réduire la production de déchets par la mise en place d'actions impactant directement les gisements d'évitement.

L'objectif fixé par la loi AGEC est de -15 % de Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010, soit une baisse de 0,75% an.

L'objectif régional fixé par le SRADDET est de diminuer de 10% les DMA (hors inertes) entre 2015 et 2025, soit 1% par an.

#### ► Cet objectif est repris par le PLPDMA de la CCJLVD comme étant un objectif global à atteindre.

Au vu des tonnages de 2015, 600 kg par habitant soit 3 300 tonnes de DMA ont été produits. L'objectif du PLPDMA, pour respecter le cadre fixé par la Région, est donc de limiter ce tonnage à 540 kg par habitant, soit 2 970 tonnes en 2025.



#### ► Prospectives d'évolution établies lors du diagnostic

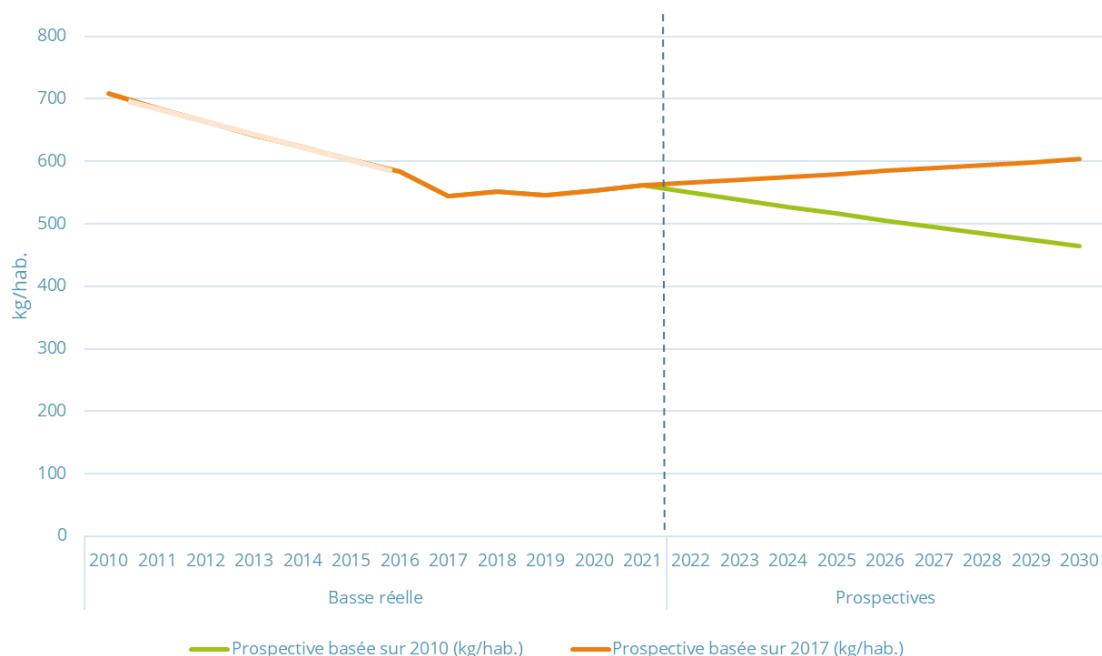
À partir des évolutions observées entre les années 2010 et 2021, des prospectives d'évolution ont été projetées en prenant en compte deux années de références : 2010 et 2017. L'année 2010 constitue l'année

de référence pour l'objectif réglementaire, mais l'année 2017 est la première année de référence réelle d'évolution des DMA de la CCJLVD.

Si l'on prend comme année de référence 2010 afin de dessiner une tendance d'évolution des DMA, le ratio de DMA diminue de 36,9 % en 2030 par rapport à 2010.

Si l'on prend comme année de référence 2017 afin de dessiner une tendance d'évolution des DMA, le ratio de DMA tend à augmenter pour arriver à une augmentation de 10,9 % en 2030 par rapport à 2017 et une diminution de 15 % en 2030 par rapport à 2010.

*Scénarios d'évolution tendancielle des DMA entre 2010 et 2030, en se basant sur les tendances d'évolution depuis 2010 et 2017.*



On constate dans ces deux prospectives l'atteinte de l'objectif réglementaire de -15% par prolongation des tendances d'évolution, néanmoins cela est dû à un ratio de référence de 2010 recomposé et ainsi peu robuste. Il a donc été retenu par la CCES que l'année de référence du PLPDMA pour l'atteinte de l'objectif de -15 % serait l'année 2017, le nouvel objectif est donc à minima une baisse de 15 % du ratio de DMA entre 2017 et 2030.



# ATTEINTE DES OBJECTIFS

## 4. ÉVALUATION DES TONNAGES DE DMA

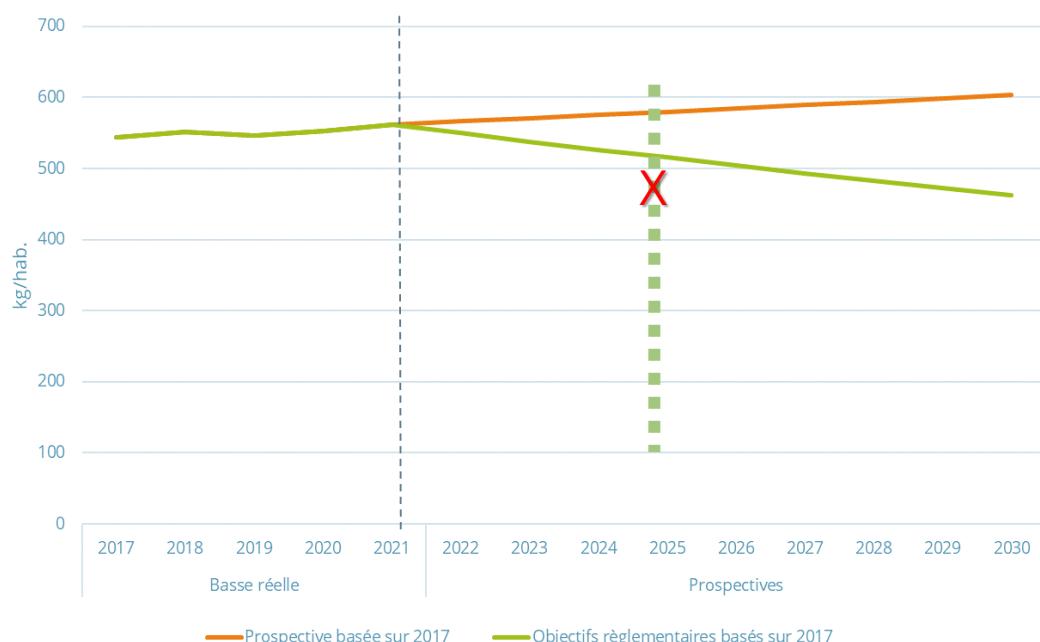
Cette évaluation permet de mesurer la différence entre les objectifs quantitatifs de réduction des déchets à atteindre avec les tonnages réels constatés. Cet indicateur permet de faire état des résultats globaux du programme.

Données issues du RPQS 2024 :

| Tonnages déchèterie (hors gravats) | Tonnages OMA 2024 | Tonnages DMA 2024 | Quantité par habitant |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| 960,9 t                            | 1 519,17 t        | 2 480,07 t        | 465 kg/hab            |

En 2024, la quantité de déchets ménagers et assimilés est de 465 kg par habitant : soit 75 kg de moins que la limite supérieure fixée par les objectifs du SRADDET et reprise dans le PLPDMA.

La comparaison avec les objectifs de la loi AGEC à échéance 2030 sont aussi favorables :



## 5. ÉVALUATION DES ACTIONS

### ► Axe 1 : Informer et sensibiliser les usagers et les entreprises

#### ▪ 1 | Élaborer un plan de communication

Chaque année, le service communication du SYDEVOM et la CCJLVD travaillent sur un plan de communication. Les actions de prévention à mettre en place pour l'année suivante sont déterminées et reliées à des enjeux et des publics cibles.

Les enjeux sur lesquels les actions de 2024 ont été déterminées sont les suivants :

- Détourner les matières recyclables des OMR,
- Communiquer sur l'évolution de conteneurisation des OMR,
- Détourner les biodéchets des OMR,
- Développer une démarche zéro déchet,
- Limiter la quantité de refus de tri.

Le plan de communication de 2024 s'appuie sur l'acquisition d'une nouvelle application « Panneau Pocket » pour faciliter la diffusion de l'information aux habitants. Cette fonctionnalité a été mise en place en juillet 2024 et 9 posts ont été publiés sur les déchets durant l'année.

#### ▪ 2 | Distribuer une « lettre du tri »

L'objectif de la lettre du tri est de sensibiliser les habitants aux enjeux liés au tri et à la réduction des déchets.



La lettre du tri 2024 a été rédigée autour des thèmes mis en avant dans le plan de communication : information sur les interventions scolaires, services proposés par la CCJLVD pour soutenir le compostage, sensibilisation sur les refus de tri, évolution des tonnages d'ordures ménagères suite au changement de conteneurisation, aperçu des incivilités régulièrement constatées. La lettre a été conçue par la CCJLVD et le SYDEVOM.

effectuée par un distributeur spécialisé. La lettre a donc été remise à tous les foyers de l'intercommunalité (environ 3300). Les coûts d'impression et de distribution ont été assurés par le SYDEVOM dans le cadre de la contribution financière versée annuellement par la CCJLVD pour les frais de communication.

L'action sera reconduite en 2025, suivant une ligne éditoriale adaptée au contexte.

#### ▪ 3 | Accompagner les opérations de nettoyage nature

L'opération Nettoyons le Sud s'est tenue le 13 avril 2024, organisée par la Région. Pour la première année, la CCJLVD s'est constituée comme point relais pour la livraison et la distribution des kits de ramassage aux communes participantes.

C'est la logistique de 8 kits qui a été assurée cette année : la livraison a été organisée par la Région dans les locaux de la CCJLVD afin de limiter les trajets. Seules 2 communes de la CCJLVD ont été participantes (Salignac

et Bevons), les autres kits ayant été récupérés par des communes de la CC Sisteronais Buëch et par des communes de Provence Alpes Agglomération. L'opération a été renouvelée en 2025 et sera présentée dans le prochain bilan).

- **4 | Participer aux manifestations locales via un stand de prévention**

L'objectif des stands de prévention est d'associer un large public à la problématique des déchets. Ces animations sont organisées et portées par le SYDEVOM, dans un cadre fixé de concert avec la CCJLVD. Elles interviennent dans le cadre d'une participation de la CCJLVD au SYDEVOM pour les actions de communication génériques.

Deux stands d'information tenus par le SYDEVOM et dédiés à sensibiliser sur la problématique des déchets se sont tenus cette année sur le territoire de la CCJLVD :



- 6 octobre 2024 à l'occasion de la Foire Bio de Montfroc,
- 12 novembre 2024 dans la galerie commerçante d'Intermarché à Peipin.

Ces animations ont été organisées pour la première fois sur ces deux lieux, les retours d'expérience constatés sont variables : si les interactions ont été riches et nombreuses à Montfroc, peu de personnes ont pu être sensibilisées sur ce format d'intervention à Peipin. Le partenariat avec les organisateurs de la Foire Bio de Montfroc sera donc renouvelé en 2025 pour une présence du SYDEVOM durant les 2 journées de l'évènement.

- **5 | Concevoir et réaliser des animations autour de la prévention pour les extrascolaires**

Dans le cadre de ses missions, le SYDEVOM propose des actions de sensibilisation auprès des élèves des établissements scolaires du département. Elles sont gratuites et proposées en partenariat avec la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. Les interventions sont construites sur mesure pour s'adapter à la tranche d'âge visée et au projet de l'établissement. Deux thématiques d'interventions sont principalement déclinées :

- Le tri des déchets : citoyenneté, réglementation, géographie départementale/compétences administratives, étude et analyse des matières (verre, papier, métal, etc...)
- Le Compostage : le vivant, équilibre d'un écosystème, bases chimiques d'un compost, nature et dégradation des biodéchets.

En 2024, ce sont 9 interventions qui ont eu lieu sur le territoire auprès des écoles de Saint-Vincent-sur-Jabron, Valbelle, Aubignosc, Bevons, Noyers-sur-Jabron, Salignac, Montfort et Peipin.

- **6 | Réaliser des projets scolaires autour de la prévention des déchets**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

- **7 | Sensibiliser les professionnels à la production de déchets**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

- **D'autres actions**

Une **campagne de communication** a été lancée en automne 2024 pour améliorer le tri des cartons. En effet, les agents du centre du tri du Beynon, où sont regroupés tous les cartons collectés sur le territoire de la Communauté de Communes, observent très régulièrement des intrus dans les colonnes. Poêle, éléments de calage en polystyrène, films plastiques ou sangles de cerclage sont régulièrement retrouvées au milieu des cartons. Ces éléments n'y ont absolument pas leur place et gênent le bon déroulé du procédé de recyclage.

Différents outils ont été déployés sur des canaux de diffusion variés :

- Des affiches A3 ont été placées sur les 45 colonnes à cartons du territoire. Elles présentent trois messages humoristiques différents, écrits en blanc sur fond noir,
- Un article est en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes et sur le site du SYDEVOM,
- Une version "raccourcie" de l'article est mis en ligne sur le PanneauPocket de la Communauté de Communes,
- Un article a été envoyé à la presse (La Provence, Haute-Provence Info et Le Dauphiné).



Un échange régulier entre la CCJLVD et le centre de tri du Beynon a permis de constater qu'aucune amélioration dans la qualité du tri du carton n'a résulté de cette action.

## ► Axe 2 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets

Depuis 2022, la CCJLVD s'investie avec l'aide du SYDEVOM pour déployer un service de compostage de proximité qui vise à diminuer les volumes de biodéchets collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. La communauté de communes développe le compostage individuel, le compostage collectif et propose depuis 2024 une solution de broyage des déchets verts aux communes. Le plan de déploiement s'étend sur 3 années, de mi 2022 à mi 2025.

### ▪ 8 | Promouvoir le compostage individuel et doter les foyers en composteurs

En 2024, des moyens ont été mobilisés pour offrir aux habitants des solutions de traitement de leurs biodéchets grâce à l'appui financier de l'ADEME et de la Région (Appel à projet Biodéchets porté par le SYDEVOM pour le compte de la CCJLVD).

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. La collectivité prend à sa charge 22,59 € TTC par composteur vendu, le reste à charge pour les particuliers est de 15 €. La Région PACA participe au financement de ces équipements à hauteur de 50 % du prix hors taxe. Cette organisation sera poursuivie en 2025.

En 2024, **173 composteurs** individuels ont été vendus . Ces ventes résultent :

- des animations organisées sur le territoire,
- d'une hausse des actions de communication qui ont permis de vendre davantage de composteurs directement sur le site du SYDEVOM à Peyruis,
- de l'organisation de ventes délocalisées en communes,
- du dynamisme de la communication nationale sur les nouvelles obligations des collectivités en matière de compostage à partir de 2024.

Un suivi est réalisé depuis 2023 pour évaluer le taux d'équipement en composteurs individuels de chacune des communes de la CCJLVD. Ce sont près de 1 378 foyers équipés d'un composteur individuel qui sont estimés sur le territoire (soit un taux de couverture de 69%), dont 36 % disposent d'un composteur acquis auprès de la communauté de communes (les autres provenant du commerce ou étant auto-construits).

Des ventes ponctuelles en commune sont venues compléter le dispositif :

| DATE        | COMMUNE                     | NOMBRE DE COMPOSTEURS VENDUS |
|-------------|-----------------------------|------------------------------|
| 25 janvier  | Peipin                      | 50                           |
| 25 janvier  | Valbelle                    | 27                           |
| 27 mars     | Montfroc                    | 8                            |
| 20 juin     | Châteauneuf-Val-Saint-Donat | 17                           |
| 17 octobre  | Noyers-sur-Jabron           | 20                           |
| 21 novembre | Montfort                    | 5                            |
| 5 décembre  | Peipin                      | 5                            |
| 12 décembre | Salignac                    | 7                            |

139 composteurs individuels ont été vendus à l'occasion des ventes qui se sont tenues en communes (organisées par la CCJLVD et le SYDEVOM), ce qui représente 80 % des ventes de l'année. Ces évènements ont fortement dynamisé l'équipement des habitants mais il est constaté une baisse importante des réservations au fil du temps. La fréquence de ces ventes sera donc revue à la baisse en 2025.

Le PLPDMA prévoit la vente de 1042 composteurs individuels, il se fonde sur les analyses de l'étude qui a préfiguré le déploiement du compostage. Cette base s'avère erronée puisqu'il devait permettre de couvrir 65 % des habitations avec jardin, mais il n'intègre pas les extrapolations faites à partir des ventes de composteur dans le commerce et de la part des équipements auto-construits. Selon ces calculs, il aurait plutôt fallu prévoir 469 composteurs individuels fournis par la CCJLVD sur 3 années.

#### ***Quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés par le compostage individuel :***

Environ 1 378 ménages théoriquement équipés x 2,16 habitant par ménage x 45 kg/an/hab =

Environ 134 t/an de déchets alimentaires détournés des OMR ± 30 %

- **9 | Équiper les communes en composteurs partagés et organiser le suivi**

En 2024, la CCJLVD s'est dotée de 10 nouvelles plateformes de compostage partagé avec l'aide de la maître composteur du SYDEVOM (1/3 temps attribué à la CCJLVD). Elles ont été installées sur 10 communes différentes et viennent compléter les 6 sites installés en 2022 et 2023, ce qui porte le nombre de plateformes à 16 à la fin de l'année. Ce sont donc 13 communes sur les 14 de la CCJLVD qui sont équipées de composteurs partagés. Curel, à la demande de ses représentants communaux, est la seule commune sans équipement.

Les plateformes de compostage de la CCJLVD sont inscrites sur le site Géocompost, la cartographie nationale des sites de compostage portée par le Réseau Compost Citoyen. Une carte des équipements communautaires est également disponible sur le site internet de la CCJLVD.

L'installation des premiers équipements de chaque commune a été systématiquement accompagnée d'une inauguration conviviale en présence des élus et des habitants. Ce sont 7 réunions publiques qui ont été organisées et près d'une cinquantaine de personnes qui ont ainsi été touchées. Plusieurs de ces évènements ont été inscrits à l'évènement national Tous au compost organisé du 23 mars au 7 avril 2024.

#### ***Quantité de déchets alimentaires potentiellement détourné grâce au compostage collectif :***

8 840 litres x 0,4 x 1,3 x 0,7 / 1000 = 3,2 t/an de déchets alimentaires détournés des OMR ± 30 %

## Composteurs collectifs installés en 2024

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <br><br><br><br> | <b>Peipin – Pavillons du Riou – 08/02/2024</b><br><b>Châteauneuf-Miravail – 18/01/2024</b><br><b>Montfroc – 13/03/2024</b><br><b>Valbelle – 27/06/2024</b><br><b>Sourrives – 01/08/2024</b><br><b>Salignac – Gilotières – 12/12/2024</b> | <br><br><br><br> | <b>Châteauneuf-Val-St-Donat – 05/04/2024</b><br><b>Les Omergues – 11/07/2024</b><br><b>Aubignosc – Village – 12/09/2024</b><br><b>Noyers - Bérauds – 24/12/2024</b> |
|--|--|---|---|

- **10 | Broyer les déchets verts**

Depuis la validation de sa stratégie pour le déploiement du compostage en 2023, la CCJLVD s'investit sur le déploiement du compostage partagé et du compostage individuel. Ce traitement de proximité des biodéchets implique l'utilisation de broyat qui permet un juste équilibre entre la présence de matières humide et sèche pour obtenir un bon compost. Dans ce cadre, les déchets verts ne sont plus seulement un « déchet » mais aussi une ressource indispensable à la production de broyat.

La communauté de communes a besoin de s'approvisionner en broyat afin d'alimenter les bacs spécifiques dont sont équipés les composteurs partagés. La CCJLVD a donc acquis un broyeur en 2024, par l'intermédiaire du SYDEVOM et financé à 80 % par l'appel à projet Biodéchet, pour assurer son autonomie en broyat et ainsi faire fonctionner ses sites de compostage partagé.

10 sessions de broyage ont été organisées en 2024. Elles se sont tenues sur les plateformes de déchets verts tenues communales. Le broyat a été utilisé pour le compostage partagé et laissé sur place en cas de surplus.



- **11 | Suivre l'évolution des tonnages par le MODECOM**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024. Une programmation en 2025 est projetée, portée par le SYDEVOM pour l'ensemble de ses membres.

► **Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits**

- **12 | Créer du lien avec les ressourceries et les réparateurs**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

► **Axe 4 : Réduire le gaspillage alimentaire**

- **13 | Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines de l'accueil de loisirs**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

► **Axe 5 : Être éco-responsable**

- **14 | Mettre en place une charte de l'éco-collectivité**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

- **15 | Développer une charte des achats durables dans le cadre de la CC**

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

## ► Axe 6 : Utiliser les instruments économiques

### ▪ 16 | Étudier la mise en place de la tarification incitative

Cette action n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre pratique au cours de l'année 2024.

### ▪ 17 | Mettre à jour la matrice des coûts de gestion des déchets ménagères

La Matrice des coûts est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle s'adresse à toutes les collectivités exerçant au moins une compétence de gestion des déchets. Les matrices des coûts de la CCJLVD des années 2021 et 2022 ont été validées en 2024.

## ► Axe 7 : Mieux gérer les déchets sur le territoire

### ▪ 18 | Suivre le passage de la collecte en colonne des déchets ménagères et l'état du parc des colonnes de recyclables

En **2024**, la CCJLVD traité **1 051,43 tonnes d'OMR**, soit **197,34 kg/habitant**. Il y a donc une légère baisse de la production **d'ordures ménagères résiduelles** entre 2023 et 2024 de **1,49 % au regard des tonnages totaux et de 2,67 % en fonction des kg par habitant** (la population a augmenté et les tonnages totaux ont diminué). Depuis 2018, ce sont 100 kg/habitant d'OMR en moins qui ont été collectés annuellement.

| EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - OMR |          |          |          |          |         |          |                 |
|--|----------|----------|----------|----------|---------|----------|-----------------|
| Années                                       | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     | 2022    | 2023     | 2024            |
| Tonnages                                     | 1 563,61 | 1 443,35 | 1 446,85 | 1 464,85 | 1313,27 | 1 067,29 | <b>1 051,43</b> |
| Nombre d'habitants                           | 5 248    | 5 248    | 5 267    | 5 267    | 5 215   | 5 264    | <b>5 328</b>    |
| Kg/habitant                                  | 298      | 275      | 275      | 278      | 252     | 203      | <b>197</b>      |

|                              | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024     |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Évolution tonnages           | -7,69%    | 0,24%     | 1,24%     | -10,35%   | -18,73%   | <b>-1,49%</b> |
| Évolution nombre d'habitants | 0%        | 0,36%     | 0%        | -0,99%    | 0,94%     | <b>1,22%</b>  |
| Évolution kg/habitant        | -7,69%    | -0,12%    | 1,24%     | -9,45%    | -19,49%   | <b>-2,67%</b> |

Une baisse des tonnages d'ordures ménagères est observée depuis 2021, suivant un rythme beaucoup plus marqué en 2022 et 2023 consécutivement à des évolutions dans l'organisation de la collecte :

- l'année 2022 a marqué la fin du service public de collecte des déchets de la zone d'activité de Peipin,
- l'année 2023 a vu le passage de la collecte des OMR en bacs vers des colonnes aériennes situées sur des points d'apport volontaire.



La CCJLVD s'est dotée de 16 nouvelles colonnes « Emballages » en 2024 auprès de l'entreprise QUADRIA. Cette acquisition a permis de remplacer du matériel désuet et d'harmoniser le système de préhension pour ce flux de déchets.

Une campagne de lavage des colonnes de la CCJLVD s'est déroulée au printemps par le biais du SYDEVOM. Initialement prévue pour les colonnes d'ordures ménagères et d'emballages, elle n'a finalement pu avoir lieu que pour les ordures ménagères. Une autre campagne de lavage sera organisée en 2025 pour les colonnes d'ordures ménagères et d'emballages.

Les centres de tri Véolia organisent régulièrement des séances de caractérisation des emballages collectés sur la CCJLVD : l'opération consiste à prendre un échantillon de déchets déposés dans les colonnes d'emballages et à les trier en plusieurs catégories. Une fois séparés, ces matériaux sont pesés afin d'attribuer un pourcentage de présence. La caractérisation permet aussi de mesurer le refus de tri, qui est ensuite facturé à la CCJLVD. En 2024, ce sont 2 caractérisations qui se sont tenues en présence d'agents de la CCJLVD ou du SYDEVOM.



## PERSPECTIVES 2025

- Un nouveau partenariat 2025-2027 avec France Nature Environnement pour renforcer l'implication citoyenne dans l'animation du PLPDMA et entreprendre des actions sur les thématiques qui n'ont pas été investies depuis le lancement du PLPDMA.
- La poursuite du partenariat avec le SYDEVOM sur de nombreux aspects tels que la collecte, la communication, les animations...
- Les résultats du MODECOM pour mesurer les effets des politiques de ces dernières années et orienter les mesures à venir.
- Un bilan des tonnages et un bilan financier à tirer en 2026 (à partir des chiffres de 2025) de l'opération de déploiement du compostage qui arrivera à terme en 2025.
- Des effets à longs termes sur l'appropriation des gestes de compostage à suivre et encourager.

